

# LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES AU BÉNÉFICE D'UNE MESURE DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE DESCRIPTION ET ANALYSE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PILOTES VAUDOIS

FRANCESCO PARISI ET BRUNO SUCHAUT

N° 21 / Juin 2019

## NOTE DE RECHERCHE

Les problématiques abordées dans les recherches empiriques liées aux questions de politiques éducatives recouvrent plusieurs dimensions. La plupart du temps, ces travaux portent sur des échantillons représentant des populations d'élèves qui fréquentent l'école régulière et suivent les programmes scolaires en vigueur. Cependant, beaucoup de systèmes éducatifs sont à présent confrontés à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers au sein de l'école régulière. Bien qu'ils ne représentent qu'un faible pourcentage de la population, les enfants et adolescents présentant un trouble et/ou une déficience ont, eux aussi, droit à l'instruction et à l'éducation.

Dans le canton de Vaud, l'entrée en vigueur de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS), à la rentrée scolaire d'août 2019, ouvre de nouvelles perspectives en renforçant la cohérence du système de formation, en complément de la Loi sur l'école obligatoire (LEO). Dès l'application de la LEO (1er août 2013), le discours politique vaudois privilégiait déjà clairement les solutions intégratives appliquées « [...] dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de l'enfant ou du jeune et en tenant compte de l'environnement et de l'organisation des structures concernées. » (DFJC, 2014), les mesures de pédagogie spécialisée devant être non seulement fondées sur l'activation et le développement des ressources de l'enfant, mais

également sur la participation des parents aux décisions de mesures de pédagogie spécialisée.

L'objectif de cette recherche consiste à apporter des premiers éléments d'analyse centrés sur les bénéficiaires de prestations en matière de pédagogie spécialisée, scolarisés dans les établissements pilotes du Projet SESAF/DGEO (GT Expérimentation). Pour l'année scolaire 2016/2017, l'ensemble des mesures d'enseignement spécialisé et de PPLS attribuées en réponse aux besoins des élèves est décrit et analysé. Les caractéristiques socio-démographiques (âge, sexe, nationalité, langue parlée) et les éléments concernant la scolarité actuelle des élèves (classe fréquentée) sont ensuite documentés. À cet égard, trois catégories d'élèves sont identifiées :

- Les élèves qui bénéficient d'une mesure ordinaire unique (enseignement spécialisé) ou combinée (enseignement spécialisé & PPLS) et qui peuvent atteindre les objectifs du programme scolaire, avec ou sans adaptations (évaluation standard, certification standard).
- Les élèves qui bénéficient d'une MO unique ou combinée et qui ne peuvent pas atteindre les objectifs du programme scolaire. Ceux-ci bénéficient d'un programme adapté pour atteindre les objectifs du programme scolaire (évaluation en fonction du programme adapté et attestation de fin de scolarité obligatoire).

- Les élèves qui bénéficient d'une mesure renforcée (MR) et qui ne peuvent pas atteindre les objectifs du programme scolaire, même en bénéficiant d'un programme adapté (évaluation en fonction du programme adapté et attestation de fin de scolarité obligatoire).

Ces informations ont été recueillies auprès des directions des neuf établissements pilotes membres du GT Expérimentation du SESAF.

### L'enquête

Afin de recueillir les informations nécessaires à l'atteinte des objectifs de la présente étude, nous avons demandé aux directions des établissements pilotes de remplir un tableau recensant les mesures de pédagogie spécialisée attribuées aux élèves, en référence à la nouvelle nomenclature déjà présente dans la LEO et développée dans la LPS. Cela suppose de passer d'une approche structurelle à une approche centrée sur les besoins des élèves pris individuellement.

Les caractéristiques individuelles des élèves, issues des bases du recensement scolaire, complètent les données utiles à l'analyse des différentes situations et des parcours des élèves scolarisés dans les établissements pilotes, qu'ils soient ou non au bénéfice de mesures de pédagogie spécialisée.

### Caractéristiques des établissements enquêtés

Les neuf établissements pilotes, situés dans les régions scolaires Jura - Nord vaudois et Broye - Gros-de-Vaud, accueillent durant l'année scolaire 2016/2017 un total de 9650 élèves. Quatre établissements accueillent des élèves du degré primaire, deux des élèves du degré secondaire et, enfin, trois sont des établissements mixtes (primaire et secondaire). Le plus petit des neuf établissements compte 523 élèves, alors que l'établissement le plus grand en compte un peu plus de 1600.

### Principales caractéristiques des élèves scolarisés dans les établissements pilotes

Les élèves scolarisés dans les établissements pilotes relèvent principalement du degré primaire (80,5%) et, dans une moindre mesure, du degré secondaire I (19,5%). C'est le premier cycle primaire (1P à 4P) qui compte le plus d'élèves, suivi

du second cycle primaire (5P à 8P) et, finalement, du troisième cycle secondaire (9S à 11S). Près de trois quarts des élèves sont de nationalité suisse et sept élèves sur dix sont de langue première française. Selon les établissements, la proportion d'élèves étrangers se situe entre 12,9% et 42,8% et la proportion d'élèves dont la langue maternelle est le français varie entre 49,5% et 87,36%.

### Typologie des mesures de pédagogie spécialisée dans les établissements pilotes

Parmi les 9650 élèves, 884 bénéficient de mesures de pédagogie spécialisée. Un peu plus de 42% d'entre eux ont une ou des mesures de PPLS qui sont déclinées en trois prestations : soutien et traitement, guidance parentale, collaboration avec l'enseignant. Elles concernent 513 élèves qui bénéficient au total de 583 prestations. Un élève peut ainsi bénéficier d'une prestation (87,5% des situations), de deux prestations (11,3% des situations) ou de trois prestations (1,2% des situations). Les mesures ordinaires de pédagogie spécialisée (MO) concernent 5,7% des élèves et les mesures renforcées (MR), 33,9%. Les quelques 18% restants sont au bénéfice de mesures combinées (MO + PPLS en règle générale).

Ces résultats correspondent d'ores et déjà aux principes de base présents dans la LPS, soit privilégier des solutions intégratives en milieu scolaire. L'octroi de mesures PPLS et de MO favorise, en effet, le maintien des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers en classe ordinaire et permet d'éviter ou, dans certaines situations particulières, de retarder le recours à des solutions exclusives. Toutefois, rapportés à l'ensemble de la population scolaire, il y a finalement un faible pourcentage des élèves qui bénéficient d'une MO (2,2% à 7,2%) et une fraction encore plus faible qui bénéficient d'une MR (0,2% à 2,8%). Quant aux mesures de PPLS, le pourcentage varie entre 0,8% et 5,8% de la population des élèves au bénéfice de mesures de pédagogie spécialisée. Enfin, les mesures combinées concernent entre 0,2% et 3,4% de ces mêmes élèves.

### Analyse de l'attribution des mesures de pédagogie spécialisée en fonction des caractéristiques des élèves

Le type d'établissement ne semble pas avoir d'influence sur l'attribution des MO et des MR. Deux établissements primaires ont un écart entre pourcentage de MO et MR contrasté (respec-

tivement 3,6% et 6%) et l'on observe cette même dispersion pour les établissements secondaires.

La probabilité pour un élève de bénéficier d'une mesure en fonction du cycle fréquenté, de son sexe et de sa nationalité a été testée avec des analyses multivariées logistiques. Les résultats de ces tests n'expliquent qu'une faible part de variance des MR (2%) et des MO (5%) : cela signifie que les critères d'attribution des mesures tiennent majoritairement à d'autres caractéristiques des élèves (difficultés, troubles...). Toutefois, les caractéristiques prises en compte (sexe, nationalité, etc.) ont bien une influence statistiquement significative sur la probabilité d'attribution des mesures. Ainsi, tant pour les MO que les MR, les garçons ont une probabilité plus forte de se voir attribuer une mesure que les filles (environ 2 fois plus). D'une manière générale, on sait que la difficulté scolaire est plus présente chez les garçons que chez les filles, il n'est donc pas étonnant de trouver ici de tels résultats. De même, mais avec une intensité nettement moins forte, les élèves étrangers sont plus enclins à bénéficier d'une MO ou d'une MR. Est-ce dû à une éventuelle allophonie ou à des programmes scolaires qui diffèrent du modèle vaudois ? Si la deuxième hypothèse reste ouverte, la question de la langue n'est pas une caractéristique retenue par les modèles d'analyse multivariée et n'a donc pas d'incidence sur la probabilité d'être au bénéfice d'une mesure de pédagogie spécialisée. De même, le cycle fréquenté n'a une incidence que pour les MO : les élèves scolarisés en cycle II et III ont une probabilité plus forte de bénéficier d'une mesure que les élèves du cycle I.

S'agissant des mesures PPLS, ce sont les établissements primaires (EP) qui ont le plus d'élèves bénéficiant de mesures PPLS et, à contrario, les établissements secondaires (ES) qui en bénéficient le moins. En effet, c'est durant les cycles primaires (cycles 1 et 2) que sont en général diagnostiqués les troubles « dys », en particulier au moment de l'acquisition de la lecture. Si, au cycle 1, les enseignantes et enseignants peuvent encore adapter eux-mêmes leur enseignement, cela s'avère déjà beaucoup plus problématique au cycle 2. C'est la persistance de ces troubles et des difficultés inhérentes qui nécessitent l'intervention des PPLS et expliquent le nombre conséquent d'interventions. Au cycle 3, par contre, il y a moins de demandes car les situations nécessitant l'intervention des PPLS ont déjà fait l'objet de prises en charge durant les deux cycles précédents. Seules de nouvelles situations, nécessitant plutôt l'intervention de psychologues (alors qu'avant c'étaient davantage les logopédistes ou les psycho-

motriciennes et psychomotriciens qui étaient sollicités) peuvent expliquer la baisse du nombre de mesures PPLS observée. Quant au nombre d'interventions par élève, il est tout à fait logique que les situations où deux, voire trois interventions soient peu fréquentes. Dans la grande majorité des cas, une mesure unique de PPLS suffit à pallier aux besoins particuliers des élèves. Par exemple, une dyslexie ne nécessite habituellement pas d'autre mesure que de la logopédie. Par contre, une dyslexie accompagnée de dysgraphie nécessite souvent de la logopédie accompagnée de psychomotricité.

Si l'on considère les mesures PPLS sans autre mesure d'enseignement spécialisé, les analyses logistiques multivariées montrent que les caractéristiques socio-démographiques (sexe et nationalité) et scolaires (cycle fréquenté) semblent jouer un rôle important en ce qui concerne l'attribution ce type de mesures. En effet, ici, des écarts importants existent entre deux groupes d'élèves aux caractéristiques contrastées, à savoir les garçons de nationalité étrangère et scolarisés au cycle I et les filles de nationalité suisse fréquentant le cycle III (probabilité de 7% versus 1%).

### **Caractéristiques des parcours d'élèves au bénéfice de mesures de pédagogie spécialisée**

Chez les élèves à besoins éducatifs particuliers, au bénéfice de mesures de pédagogie spécialisée, on peut observer des parcours scolaires continus (qui ne comportent aucune interruption dans le cursus scolaire), des parcours linéaires (qui suivent la succession logique et officielle des années et des cycles scolaires), des parcours à la fois linéaires et continus, mais également des parcours discontinus et/ou non-linéaires émaillés d'interruptions, de redoublements, de changements de voie, etc.

Au sein des neuf établissements pilotes du GT Expérimentation, si l'on observe la population des élèves des trois cycles scolaires au bénéfice d'une ou de plusieurs mesures de pédagogie spécialisée, les deux cinquièmes (41,7%) ont un parcours continu et linéaire, alors que les trois cinquièmes restants présentent un parcours jalonné de périodes non renseignées (données manquantes) ou d'événements qui émaillent leur progression vers la sortie de la scolarité obligatoire. Les élèves au bénéfice de mesures de PPLS, mais sans mesure d'enseignement spécialisé, ont, dans un peu plus de 70% des cas, un parcours scolaire linéaire et

continu. En comparaison, un parcours linéaire et continu concerne 90% des élèves sans mesures de pédagogie spécialisée. Si l'on considère maintenant les élèves au bénéfice de MO et/ou de MR, accompagnées ou non de PPLS, le pourcentage de parcours linéaires et continus chute à environ 30%. Là, la différence est très forte et l'on voit que ces élèves rencontrent des difficultés qui, malgré les mesures attribuées, causent des ruptures dans leur scolarité.

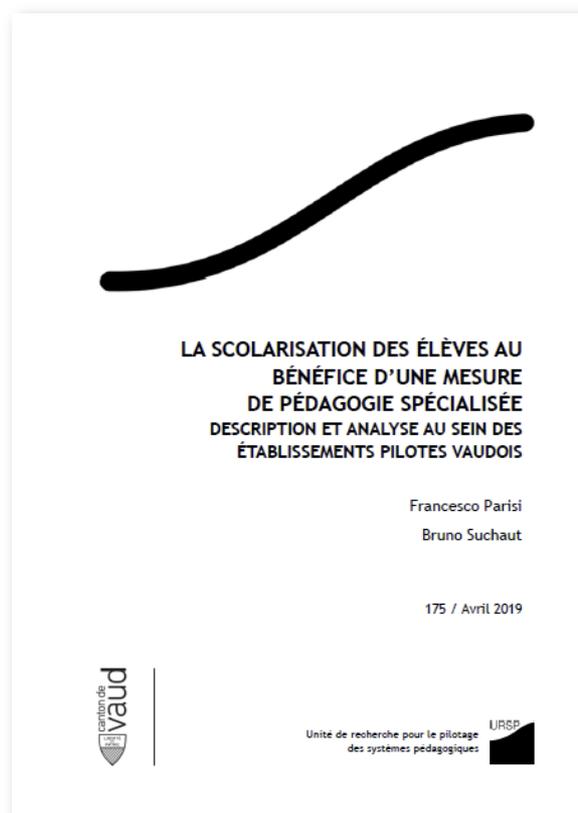
Si l'on considère maintenant les 227 élèves qui ont un retard scolaire, 150 sont au bénéfice de mesures d'enseignement spécialisé (MO et/ou MR) et 45 de mesures combinées. Parmi les 190 élèves qui ont redoublé au moins une fois durant leur scolarité obligatoire, 170 sont dans le même cas de figure et 148 élèves ont des objectifs individuels dans 1 à 3 branches. Malgré la variété des situations et des parcours de la population étudiée, on peut toutefois noter que les élèves qui passent par une classe spéciale (n=206) y restent majoritairement (70,9%), alors que 20,4% sont réintégrés en classe ordinaire après une période comprise entre un et sept ans passés en classe spéciale. Les autres font une incursion en classe ordinaire, puis sont à nouveau scolarisés en classe spéciale (5,3%), ou encore sont intégrés, puis retournent en classe spéciale pour, finalement, être réintégrés (1%). Enfin, cinq élèves ont été intégrés en première année primaire en classe ordinaire après avoir été pris en charge par une structure spécialisée préscolaire.

Les élèves primo-arrivants (n=35) passent généralement par des classes d'accueil et un peu plus de 40% des élèves sont intégrés en classe ordinaire. Les autres poursuivent leur scolarité en classe de développement (environ 40%), ou suivent une seconde année en classe d'accueil (un peu moins de 20%). Certains élèves ont, par la suite, des redoublements successifs et présentent un retard scolaire d'une ou de plusieurs années. Suite à ces redoublements, ou au retard scolaire accumulé, ils sont parfois scolarisés en classe spéciale, voire en institution spécialisée. Mais, une fois encore, cela ne constitue pas la norme.

## Conclusion

**E**n conclusion, on précisera qu'un prolongement à cette étude pourrait s'articuler avec la vision à « 360° » de l'école et le développement d'un concept cantonal de pédagogie spécialisée, décliné en concept d'établissement. L'observation de la mise en place des nouvelles pratiques dans les

établissements pilotes, la description et l'analyse des effets du changement de contour des mesures intégratives et inclusives dans l'école régulière de la scolarité obligatoire seraient alors envisageables. De même, il serait possible d'observer et d'analyser les pratiques reflétant une « Vision à 360° » des besoins de l'école où les prestations de pédagogie spécialisée seront coordonnées avec les mesures socio-éducatives, les mesures d'intégration des élèves issus de la migration et les mesures de prévention.



### Pour en savoir plus

Le rapport intitulé « *La scolarisation des élèves au bénéfice d'une mesure de pédagogie spécialisée. Description et analyse au sein des établissements pilotes vaudois* » est en libre accès sur le site

[www.vd.ch/ursp](http://www.vd.ch/ursp)

Le rapport en version papier peut être commandé à l'adresse suivante :

URSP, Rue de Lausanne 60, 1020 Renens